

Pen- 34507/2AP / CDP01 / DSA x 1-0P2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

PREFECTURE DE SANGMELIMA

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE

DIVISIONAL TENDERS BOARD

### COMMUNIQUE

N° 001 /C/L01/CPMP/DL/2021 DU 25 MARS 2021

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES MARCHES PUNLICS DU DJA ET LOBO (PHASE III), REGION DU SUD.

Le Préfet du Département du Dja et Lobo, Autorité Contractante, communique :

Le soumissionnaire ci-dessous, après examen détaillé de ses offres relatives à l'Avis d'Appel d'Offre susmentionné est déclaré Adjudicataire conformément au tableau ci-après :

LOT	PROJETS	Entreprise adjudicataire	MONTANT HTVA CORRIGE (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGE (FCFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	Les travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (Phase III).	AZIE BUSINESS CORPORATION	54.507.512	65.000.209	04 mois

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Secrétariat Particulier du Préfet du Dja et Lobo à Sangmélina, pour la finalisation du projet de contrat.

Par ailleurs, l'Entreprise n'ayant pas été retenue est priée de retirer ses offres au Secrétariat de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Dja et Lobo sous quinzaine.

Passé ce délai, lesdites offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation. Il s'agit de :

LOT	PROJETS	Entreprise concurrente	MONTANT HTVA CORRIGE (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGE (FCFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	Les travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (Phase III).	ENTREPRISE DES TRAVAUX GENERAUX (E.T.G)	//	//	Eliminée pour note technique insuffisante.

**Copies :**

- MINMAP
- ARMP/SUD
- PCDMP/DL
- INTERESSE
- Chrono/Archives.

Fait à Sangmélina, le 25 MARS 2021

LE PREFET DU DJA ET LOBO,  
(AUTORITE CONTRACTANTE)



**OWONO Damien**  
Administrateur Civil Principal



Gen: 24307 / 2nd / CDPM / DJA x Lobo  
21

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

PREFECTURE DE SANGMELIMA

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU DJA ET LOBO



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE

DJA ET LOBO DIVISIONAL TENDERS BOARD

DECISION N° 001 /D/L01/CDPMP/DL/2021 du 25 MARS 2021

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001 PASSEE EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES MARCHES PUBLICS DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
- Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°002/CAB/PM du 04 Novembre 2002 relative à la procédure de passation des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publics pour l'exercice 2021 ;
- Vu le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de **Monsieur OWONO Damien** aux fonctions de Préfet du Département du Dja et Lobo ;
- Vu la Décision n°00000158/CAB/MINMAP du 15 Mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Départementales ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres n°001/AONO/SAEF/CDPM-DL/2021 du 15 Février 2021, pour les travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (Phase III), Région du Sud;

Considérant la proposition d'attribution contenue dans la lettre n° \_\_\_\_\_/L/CDPM/DL/2021.

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Marché objet de la consultation susvisée est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'Entreprise ci-dessous :

LOTS	PROJETS	Entreprise adjudicataire	MONTANT HTVA CORRIGE (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGE (FCFA)	Délai d'exécution
UNIQUE	Les travaux de construction de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Dja et Lobo (Phase III).	AZIE BUSINESS CORPORATION	54.507.512	65.000.209	04 mois

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

#### AMPLIATIONS :

- MINMAP
- AUT. CONT.
- ARMP/SUD
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES.



SANGMELIMA, LE 25 MARS 2021

LE PREFET DU DJA ET LOBO,  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

**OWONO Damien**

Administrateur Civil Principal